

PLAN LOCAL D'URBANISME de LAVANCIA-EPERCY

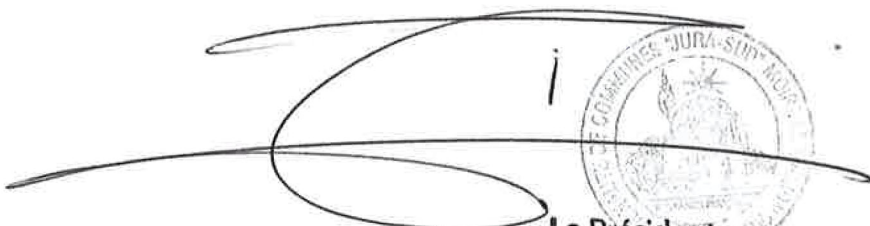
2. PADD

Vu pour rester annexé à la DCM du 11.07.2019

Révision prescrite le 08.09.2015

Dossier arrêté le 07.06.2018

PLU approuvé le 11.07.2019


Le Président
Pascal GAROFAIO



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.soliha.fr site internet : www.jura.soliha.fr



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils
et services

AGENCE DE BESANCON – Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
☎ : 03.81.53.02.60

Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr

Sommaire :

AXE I : LUTTER CONTRE LA TRANSFORMATION DE LAVANCIA-EPERCY EN VILLAGE DORTOIR	5
Orientation n°1 Répondre aux attentes en matière de services et d'équipements.....	5
- En priorité, préserver l'école et développer les services périscolaires	5
- Diversifier l'offre d'équipements d'animation	5
Orientation n°2 Repenser le fonctionnement du cœur du village et des équipements	6
- Mener une réflexion globale sur la localisation des équipements collectifs, la fonction des espaces publics, la redynamisation du centre par l'implantation d'activités « dynamisantes »	6
Orientation n°3 Renforcer la capacité d'accueil économique de la commune	7
- Renforcer le pôle économique de Lavancia/Dortan, pôle relais entre Oyonnax et Saint-Claude, au cœur de la Plastic vallée.....	7
- Prendre en compte la nouvelle attractivité du territoire consécutive à l'arrivée de la RD 31 mais aussi les mutations économiques du territoire	8
- Renforcement du pôle commercial autour du supermarché existant	8
- Développer l'accès au très haut débit	8
Orientation n°4 Accueillir les nouveaux ménages et répondre aux besoins en logements des différentes catégories sociales.....	9
- Une croissance démographique dans la continuité de la décennie passée : 730 habitants à l'horizon 2032	9
- Des besoins quantifiés à ~ 35 logements d'ici 15 ans.....	9
- Maintenir la part de logements locatifs dans le parc de résidences principales	10
- Logements des personnes âgées	10
AXE II : DES EVOLUTIONS URBAINES FRUGALES	11
Orientation n°5 Un projet de développement urbain dicté par des enjeux forts de modération de la consommation de l'espace	11
- Des possibilités de renouvellement urbain très limitées	11
- Des dents creuses peu nombreuses	11
- Moins de surfaces constructibles, une densité accrue : les données chiffrées de la consommation d'espace.....	12
- Recentrer le développement de l'urbanisation.....	12
- Mettre en œuvre des formes urbaines et favoriser des typologies architecturales, visant à limiter la consommation d'espace.....	14
Orientation n°6 Un schéma de déplacements intégré au projet d'extension urbaine	15
- Favoriser les modes de déplacement doux	15
AXE III : LA BIENNE : UNE VALLEE PEU AGRICOLE	16
Orientation n°7 Préserver une capacité de production du secteur agricole.....	16
AXE IV : UN ENVIRONNEMENT NATUREL RICHE	17
Orientation n°8 Protéger et valoriser le patrimoine naturel	17
- Préserver la biodiversité	17
- Limiter l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel	18
- Favoriser le maintien et le développement de la « Nature » ordinaire	18
Orientation n°9 Energies renouvelables.....	18

Orientation n°1 Répondre aux attentes en matière de services et d'équipements

En priorité, préserver l'école et développer les services périscolaires

Enjeux - objectifs

- Conserver un village vivant
- Améliorer la qualité de vie des habitants
- Préserver la capacité d'attraction de la commune
- Répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés

Diversifier l'offre d'équipements d'animation

Enjeux - objectifs

- Disposer d'une salle « des fêtes » de taille réduite. La salle polyvalente existante est trop grande pour bon nombre de manifestations
- Améliorer la qualité de vie des habitants
- Renforcer la capacité d'attraction de la commune
- Répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés

Orientation n°2 Repenser le fonctionnement du cœur du village et des équipements

Mener une réflexion globale sur la localisation des équipements collectifs, la fonction des espaces publics, la redynamisation du centre par l'implantation d'activités « dynamisantes »

Enjeux – objectifs :

- Envisager l'extension du pôle scolaire (création d'un équipement périscolaire) en continuité de l'existant
- Etudier différents scénarios de restructuration – délocalisation/création – de la mairie et des services qui se trouvent sous le même toit, et leur faisabilité technique et financière.
- Créer un cœur de village plus animé en redéfinissant les vocations et l'organisation de la place centrale
- Permettre l'implantation de commerces permanents ou temporaires sur le centre du village
- Créer des liaisons douces structurantes entre les différents pôles



Orientation n°3 Renforcer la capacité d'accueil économique de la commune

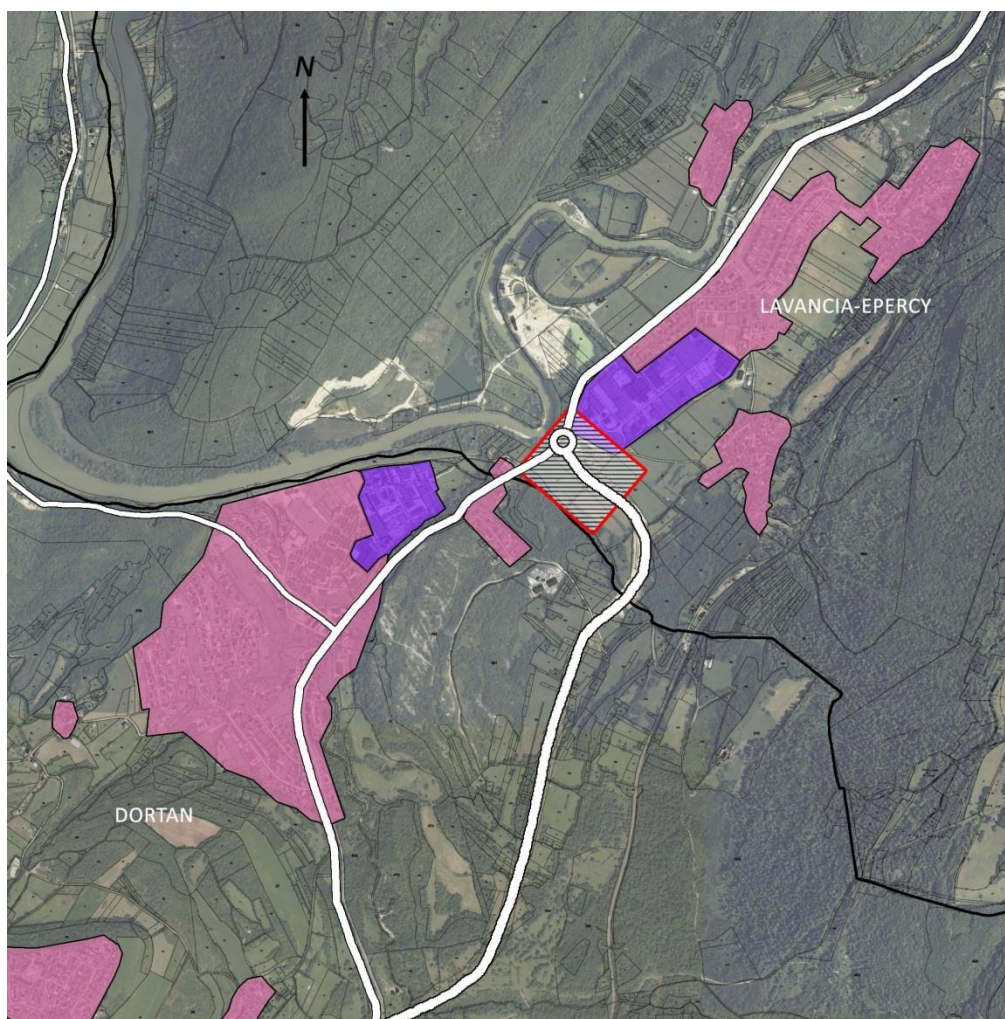
Renforcer le pôle économique de Lavancia/Dortan, pôle relais entre Oyonnax et Saint-Claude, au cœur de la Plastic vallée.

Lavancia est le second pôle économique du territoire de Jura Sud après Moirans en Montagne, c'est aussi le principal pôle économique entre Saint-Claude et Oyonnax. La communauté de communes, compétente en matière économique souhaite le renforcer pour accroître la complémentarité avec Moirans en Montagne.

Dortan et Lavancia forment un ensemble bien qu'elles soient administrativement très distinctes. A elles deux elles représentent 2 500 habitants et 570 emplois.

La zone d'activité de Dortan est saturée et n'a pas de capacité d'extension (soumise au PPRI de la Bienne). Seul le territoire de Lavancia a la possibilité de répondre aux besoins futurs des deux communes. L'ouverture de la RD 31 et son débouché sur le « rond point de Rhien » recentrent le pôle économique Lavancia/Dortan autour de ce rond-point.

A une échelle supérieure, l'enjeu est de lutter contre la désindustrialisation de la vallée de la Bienne au profit d'autres territoires mieux desservis.



Prendre en compte la nouvelle attractivité du territoire consécutive à l'arrivée de la RD 31 mais aussi les mutations économiques du territoire

Enjeux – objectifs :

- Permettre l'implantation d'entreprises attirées entre autres par la desserte de la commune.
- Permettre le développement d'entreprises existantes
- Anticiper le possible souhait de rapprochement d'entreprises au cœur de la plastic vallée
- Anticiper le possible souhait de rapprochement d'entreprises du lieu de résidence des employés (qui sont très nombreux à résider dans la vallée de la Bienne et travailler dans l'Ain).
- Permettre un développement d'activités tertiaires (besoin « d'emplois féminins ») hors commerces sur l'ensemble de la zone, la production industrielle restant la priorité.

Renforcement du pôle commercial autour du supermarché existant

Enjeux – objectifs :

- Répondre aux besoins locaux – résidents – passage - actifs
- Mieux satisfaire la demande par une offre plus complète
- Suite au détournement de Dortan : conserver un pôle de commerces et services de proximité éviter que la clientèle qui ne passera plus par Dortan parte sur Oyonnax ou saint*Claude
- Renforcer la liaison – douce – avec le centre du village.

Développer l'accès au très haut débit

Enjeux – objectifs :

- Accroître l'attractivité du territoire
- Permettre l'installation d'entreprises nécessitant le très haut débit

Orientation n°4 Accueillir les nouveaux ménages et répondre aux besoins en logements des différentes catégories sociales

Une croissance démographique dans la continuité de la décennie passée : 730 habitants à l'horizon 2032

Population totale en 2032

730 habitants

Accroissement de population 2017-2032

62 habitants

Taux de croissance annuel (%/an) 2017 - 2032

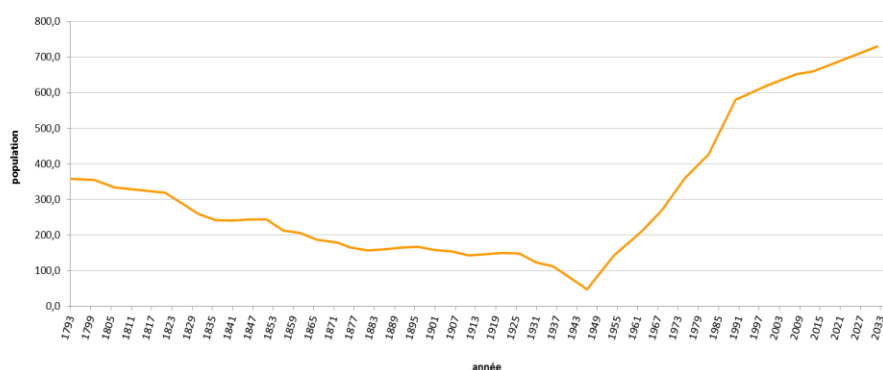
0.59 %/an

Nombre de nouveaux logements entre 2017 et 2032

35 logements

Dont logements nécessaires à la décohabitation (2017-2032)

14 logements



Le développement démographique retenu s'inscrit dans un développement continu et mesuré de la population communale.

Une légère baisse de cet accroissement a été observée au cours des dernières années par manque de disponibilités foncières. La demande en terrains constructibles et en locatif restant très élevée sur la commune.

Les objectifs de l'accroissement de population sont :

- Le maintien de la qualité des services (école en premier lieu)
- Le renouvellement de la population
- La préservation d'une vie sociale dynamique

Des besoins quantifiés à ~ 35 logements d'ici 15 ans

La définition des besoins en logements se base sur l'accroissement démographique (+21 logements) mais aussi la nécessité de compenser le desserrement de la population. On estime que la décohabitation (ou desserrement) va générer des besoins de l'ordre de 14 logements supplémentaires (ces logements sont ceux nécessaires pour retenir les nouveaux ménages issus de la décohabitation ou compenser leur départ).

Maintenir la part de logements locatifs dans le parc de résidences principales

Un parc locatif à 20 % minimum

Enjeux – objectifs :

- Le maintien du % du parc locatif dans le parc de résidences principales à 20 % est un enjeu prioritaire et minimum. Le développement au-delà des 20 % est un enjeu fort.

Logements des personnes âgées

La possibilité de créer /disposer de quelques logements adaptés ne doit pas être écartée bien que cela ne constitue pas un objectif prioritaire pour la commune. En effet, à ce jour l'absence de services et de commerces facilement accessibles est un obstacle au développement d'un parc adapté significatif.

Enjeux – objectifs :

- Maintenir au village une population vieillissante dont le nombre croît
- La mixité générationnelle doit être recherchée (pas systématiquement)
- L'offre doit être diverse afin de répondre aux demandes et situations diverses, à la fois en termes d'occupation et de formes bâties : location / accession – collectif / individuel.

Orientation n°5 Un projet de développement urbain dicté par des enjeux forts de modération de la consommation de l'espace

Le parc de logements de la commune connaît une vacance faible, et le tissu urbain a une capacité d'absorption de nouvelles constructions limitée : faible en matière de renouvellement urbain ou de dents creuses.

Les besoins pour l'habitat sont de l'ordre de 2.9 ha sur 15 ans, sur la base d'une densité minimum de 12 logements par hectare.

Des possibilités de renouvellement urbain très limitées

Les possibilités de renouvellement urbain sont très limitées, pour ne pas dire inexistante à court ou moyen terme. Sur le long terme, une densification progressive du tissu pavillonnaire (Bimby) est susceptible de s'opérer mais à l'échelle de la commune cela ne peut représenter qu'un très faible potentiel de développement.

Enjeux – objectifs :

- Densifier le tissu urbain
- Limiter les extensions urbaines en favorisant la reconquête du tissu existant
- Résorber des friches ou des constructions mal intégrées, énergivores...

Des dents creuses peu nombreuses

Du fait de la structure du village essentiellement issu de la reconstruction, on recense peu de dents creuses.

La partie actuellement urbanisée de la commune compte environ 12 800 m² de dents creuses.

- 1700 m² sont destinés à des équipements collectifs
- 6700 m² sont mobilisables à court ou moyen terme
- 4400 m² sont soit très morcelés et répartis en de multiples propriétaires soit font l'objet d'une forte rétention foncière.

La commune souhaite mobiliser l'intégralité de ces espaces pour accueillir de nouveaux ménages. Ces superficies ne suffisent pas à satisfaire les besoins en logements identifiés. Des extensions urbaines devront être envisagées.

Moins de surfaces constructibles, une densité accrue : les données chiffrées de la consommation d'espace.

Les extensions urbaines seront limitées à environ 1.7 ha, ce qui reste compatible avec les orientations du SCoT qui fixent à 1.5 ha les possibilités d'extension des communes rurales.

Par ailleurs une densité minimum de 12 logements par ha sera imposée dans les futures zones à urbaniser.

	2000-2016	2017-2032
Surface consommée (ha) en extension urbaine	2,5	1,7
Densité moyenne (logement/ha)	8,4	12
Surface moyenne par logement (m ²) hors voirie	950	670

Recentrer le développement de l'urbanisation

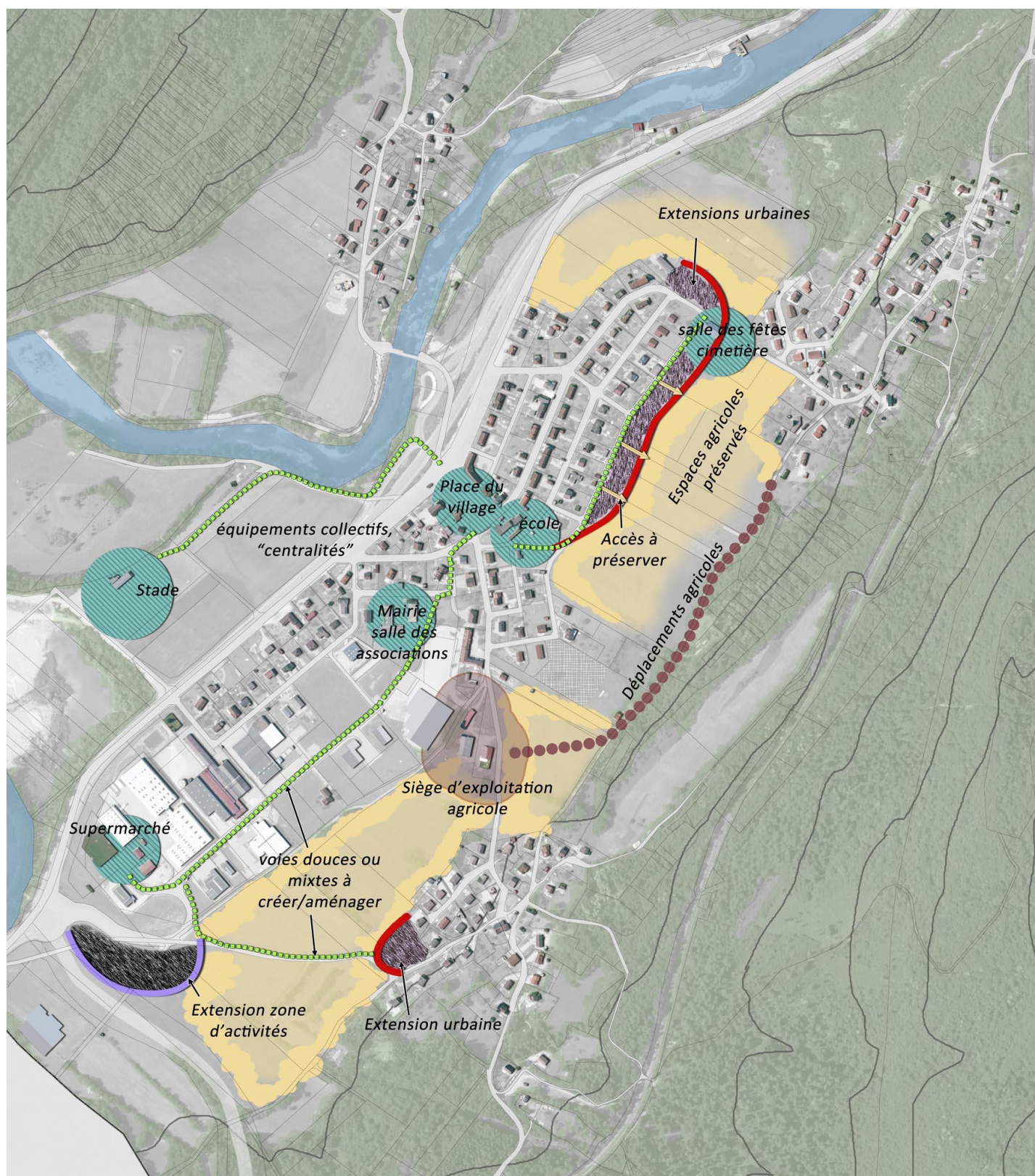
Trouver un équilibre entre le développement urbain et

- La nécessité de conserver la capacité de production agricole, de protéger l'exploitation existante et de préserver les couloirs de circulation agricole.
- La préservation de l'environnement avec des enjeux très localisés

Un développement urbain qui tient compte de

- La présence et la capacité des équipements publics (la bonne gestion des fonds publics) - voirie, réseaux...
- la nécessité de limiter l'étalement urbain,
- la proximité des équipements et des services, (école, commerce...)
- la possibilité d'aménager des voies douces desservant les futures habitations

Donner la priorité au rapprochement de l'habitat vers le centre du village



Mettre en œuvre des formes urbaines et favoriser des typologies architecturales, visant à limiter la consommation d'espace

Vers une utilisation économe de l'espace

Enjeux – objectifs :

- Gérer au mieux les surfaces constructibles (extension ou renouvellement urbain) afin d'économiser l'espace et de gérer les enveloppes foncières sur le long terme en satisfaisant les besoins de développement de la commune.
- Répondre à la demande de ménages recherchant des terrains de taille modeste (budget – entretien...).

La densification du bâti doit s'accompagner de réflexions et de mesures propres à proposer aux futurs résidents un cadre de vie de qualité.

Enjeux – objectifs :

- Organiser les dessertes et le parcellaire pour permettre une réduction de la taille des parcelles sans réduire la qualité de vie des futurs occupants.
- Diversifier les formes bâties et la taille du parcellaire (dans les programmes importants – zones d'extension de l'urbanisation notamment) pour favoriser la mixité sociale (répondre à tous les budgets) et créer des quartiers animés, non uniformes.
- Créer des espaces publics de qualité

Orientation n°6 Un schéma de déplacements intégré au projet d'extension urbaine

Favoriser les modes de déplacement doux

L'objectif est d'inciter les habitants à se déplacer autrement qu'en voiture (la Communauté de Communes JURA SUD a réalisé un schéma directeur de déplacements doux en 2014), en structurant un réseau autour des principaux pôles générateurs de déplacements:

- Pôle scolaire,
- Pôle commerce,
- Pôle sports et loisirs
- Pôles habitat
- Pôle activités

Enjeux – objectifs :

- Permettre aux populations captives (sans véhicules motorisés, personnes à mobilité réduite) de se déplacer aisément et en sécurité sur la commune (faire ses courses, aller à la mairie...)
- Sécuriser les déplacements des enfants et des adolescents (vers le stade, vers l'école...)
- Limiter la production de gaz à effets de serre
- Accroître l'attractivité des commerces

Orientation n°7 Préserver une capacité de production du secteur agricole

L'exploitation présente sur la commune de Lavancia-Epercy est la seule présente en 2016 dans la vallée de la Bienne d'Oyonnax à Saint-Claude.

Le maintien de l'agriculture est indispensable pour préserver les derniers espaces ouverts.

Enjeux – objectifs :

- Préserver des espaces ouverts et à une échelle plus générale - Préserver la capacité de production alimentaire du territoire.
- Limiter les extensions urbaines sur les terres de qualité exploitées.
- Reclasser en zone agricole les parcelles attenantes au siège d'exploitation et précédemment classées en INA du POS
- Prendre en considération les périmètres réglementaires de protection – aucune extension urbaine n'est envisagée à proximité du siège d'exploitation agricole
- Permettre la diversification des activités de l'exploitant – énergies vertes – exploitation forestière
- Préserver des terres de qualité pour d'autres formes d'agriculture que l'élevage, mieux adaptées à de petites unités foncières morcelées : maraîchage...
- Ne pas générer de morcellement agricole et préserver des espaces agricoles d'un seul tenant.

Orientation n°8 Protéger et valoriser le patrimoine naturel

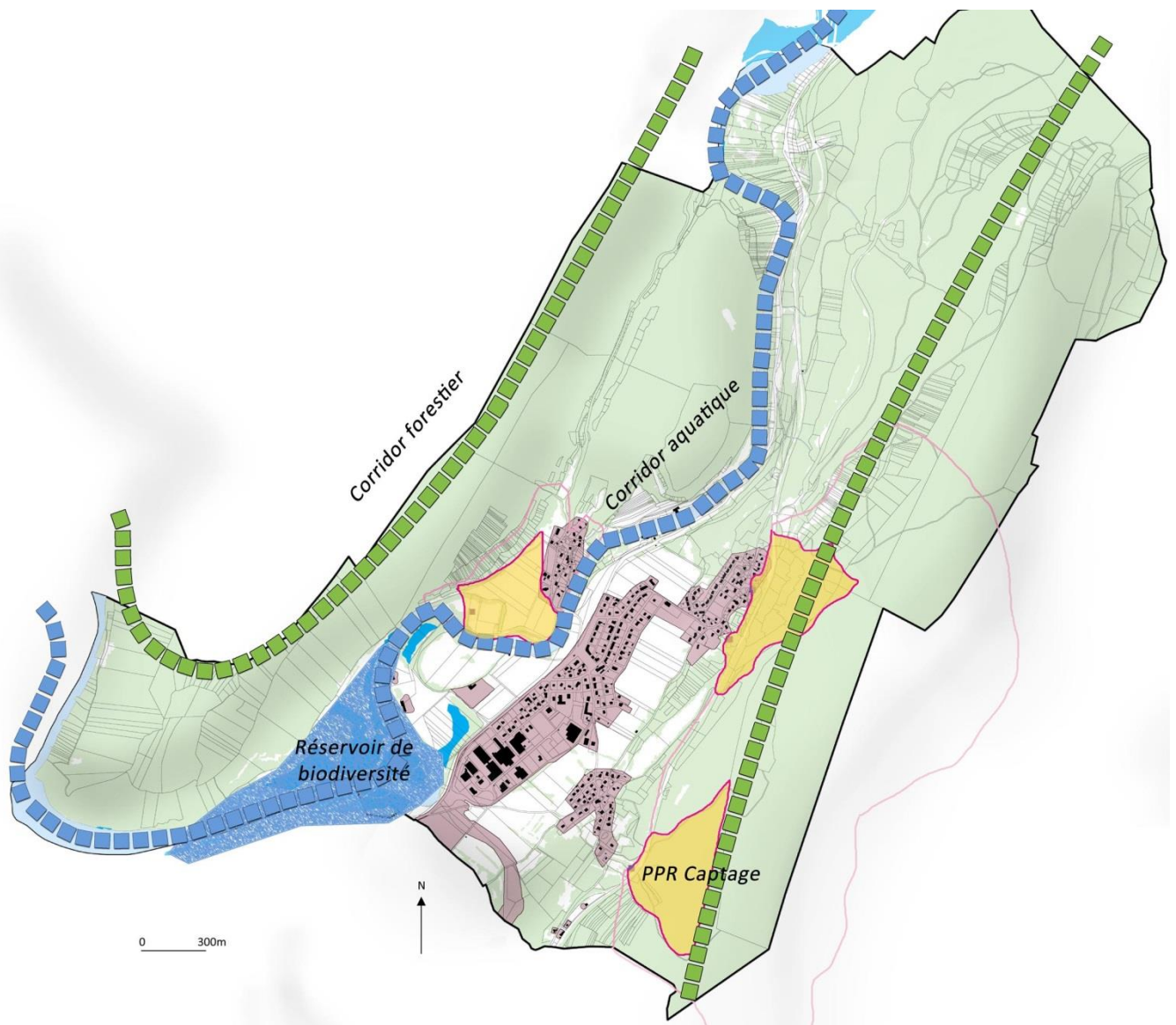
Préserver la biodiversité

Préserver la biodiversité à toutes échelles

- Préserver de l'urbanisation tous les sites présentant un intérêt fort ou exceptionnel et recelant des espèces rares ou protégées
- Préserver les zones en Natura 2000 : aucun aménagement, aucune urbanisation n'est prévue dans la zone natura 2000.
- La remise en état de la carrière après arrêt de l'exploitation, la suppression d'une zone touristique prévue dans le POS au cœur de la zone qui pourra être réaménagée de manière très naturelle, améliorera le fonctionnement écologique du site (complexe de zones humides, plans d'eau, forêt alluviale) et son importance dans le corridor écologique que constituent la Bienne et ses abords. Les enjeux sont d'autant plus forts que le castor européen – emblème du rôle de corridor que joue le cours d'eau – a été découvert sur ce site.

Préserver les corridors écologiques

- Préserver la trame verte et bleue de tout aménagement pouvant l'impacter durablement.



Limiter l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel

Limitier le « grignottage » des espaces naturels (et agricoles)

- Maitriser la consommation d'espace en imposant des densités de constructions dans les zones à urbaniser
- limiter l'étalement urbain

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

- en encourageant les déplacements doux
- en privilégiant une urbanisation structurée autour du centre du village

Supprimer le rejet d'effluents domestiques non traités dans le milieu naturel et préserver les ressources naturelles du territoire – être en compatibilité avec le SDAGE

Tenir compte des milieux physiques et notamment des risques naturels identifiés

Réduire l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement (Ne pas accélérer la vitesse de transit de l'eau entre son point de chute et le milieu récepteur).

Favoriser le maintien et le développement de la « Nature » ordinaire

L'implantation d'essences locales lors de la création de haies ou de végétation d'agrément doit être recherchée afin de permettre le développement d'une petite faune « de village » inféodée à ces espaces.

Par ailleurs la plantation d'arbres fruitiers sera encouragée (voire imposée – 1 ou 2) pour toute nouvelle construction. Cela permet sur un ensemble de constructions de créer à terme de véritables vergers riches en biodiversité.

Orientation n°9 Energies renouvelables

Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables, qu'ils soient pour l'autoconsommation ou collectifs.

- Eolien : la commune se prête peu au développement de cette technologie étant donné son caractère très encaissé.
- Solaire. Les centrales photovoltaïques sont interdites sur les terres agricoles de qualité. En revanche, la faisabilité doit pouvoir être étudiée sur les espaces de moindre valeur, sur les pâtures enfrichées ou en cours d'enfrichement. La vallée n'a cependant pas une exposition très favorable. La mise en œuvre de systèmes exploitant les surfaces de toitures, voire les aires de stationnement doit être privilégiée.
- Bois – le bois est difficilement exploitable sur la commune étant donnée la topographie. La ressource communale ne peut être qu'un appoint.
- Géothermie : un potentiel important à développer, le sol du territoire communal s'y prête bien.
- Réseaux de chaleur : en cas de restructuration des équipements collectifs (mairie, ou en cas de réalisation d'importants programmes de logements - plus de 10), la faisabilité d'équipements collectifs de production de chaleur pourrait être étudiée.